

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 24/09/2026

DEL-24092026-02

Date de convocation :
14/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à La Force, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 44
- procurations : 7
- votants : 51

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bertrand BARBERO, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Charlotte CHARPENTIER, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Odile FABBRO, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Léo GASC, Christophe GERPHAGNON, Laurent GRANGER, Jessica JOURNET, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Eric MISSE, Martine MONBILLIARD, Paul PAINCO, Serge PEROTTO, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Michel TANDOU, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA, Clémence FAYARD (suppléante d'Emilien GUILHEMAT), Nadia LANAU (suppléante de Jean-Henry FARNE), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Gilles BARTHEZ a donné pouvoir à Bernard BREIL, Serge CAZENAVE a donné pouvoir à Martine MONBILLIARD, Sarah DANJOU a donné pouvoir à Michel TANDOU, Florence FOURRIER a donné pouvoir à Magali FRECHENGUES, Michel GALANT a donné pouvoir à Christian LUCATO, Denis JUIN a donné pouvoir à Serge SERRANO, Patrick LADOUCE a donné pouvoir à André VIOLA

ABSENTS : Brice ASENSIO, Nathalie BAUDIN, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Frédéric FONTES, Steven GIL, Hélène MARTY, Benjamin PEYRAS, Gilbert VARILLES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Compte-rendu des délégations données au Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération du 4 avril 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier de la CCPLM,

Vu la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président des pouvoirs,

Considérant la liste des décisions suivantes prises depuis le dernier conseil,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui souligne notamment que

les décisions prises conformément à la délégation d'attribution doivent être communiquées à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

Prend acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu des délibérations précitées :

Date	Numéro	Libellés
25/06/2026	007	Subvention Fonds Vert Autopartage
16/07/2026	008	Grille tarifaire du Point multiservice Au Coeur de la Piège
16/07/2026	009	Modification de l'acte constitutif régie Produits Divers
16/07/2026	010	Attribution de marché 2026CANENS
16/07/2026	011	Attribution de marché 2026AC1 rue des Fleurs
28/07/2026	012	Attribution de marché 2026AC2 STEP LACASSAIGNE
28/07/2026	013	Attribution de marché 2026AC3 MOE PLAVILLA
28/07/2026	014	Attribution de marché 2026EAU1 CVM
28/07/2026	015	Attribution de marché 2026BAT1 BESPLAS
03/08/2026	016	Augmentation du plafond de la carte achat
05/08/2026	017	Fixation tarifs jeunesse
06/08/2026	018	Subvention acquisition d'équipements Coeur de Piège
06/08/2026	019	Modification de la grille tarifaire de l'école des arts
10/09/2026	020	Emprunt financement des investissements
12/09/2026	021	Subvention Scènes d'enfance

- **Signature de marchés d'un montant inférieur à 100 000€ HT (à partir de 10 000€).**

ATTRIBUTAIRE	Description	Montant HT
ACT EQUIPEMENT SAS	Sol coulé amortissant : Mise en sécurité de l'aire de jeux : implantation, traçage...	10 976,00€
SIBRA BTP	Etanchéité regard Laurac, Lacassaigne, Lasserre de Prouille, Ville-neuve les Montréal	11 150,00€
SADE	Renouvellement de 12 boîtes de branchement eaux usées villepinte	11 412,00€
Sud Charpente	Echafaudage, Bardage, Couvertine	10 719,74€
CCSI	AMO prestation informatique	11 880,00€

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>